



Succès d'une demande de naturalisation ?

Par **fadka**, le **16/01/2013** à **11:19**

Bonjour,rnrnJe suis étrangère actuellement résidente en France depuis septembre 2005, j'ai d'abord été étudiante de cette date jusqu'à mon changement de statut en septembre 2011 où je suis passée en contrat CDI cadre en septembre 2011. rnJ'aurais voulu savoir: rnrn- Quelles sont les chances de voir une demande de naturalisation aboutir favorablement à date, sachant que je ne cumule à date que 1 an et demi de vie professionnelle active et donc d'imposition ? rnrn- En cas de rejet de ma demande ou de refus, est-ce que cela pourrait interférer avec le renouvellement de mon titre de séjour salarié ? rnrnJ'ai toujours été en situation régulière tout au long de mon séjour et je dépends actuellement de la préfecture de paris.rnrnMerci d'avance pour votre aide et vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **17/01/2013** à **15:17**

Bonjourrnrnau vu des éléments fournis votre demande est justifiée. rnrnCependant l'avis favorable à la demande de naturalisation dépend beaucoup de l'entretien avec l'agent de la préfecture ainsi que des pièces apportées au soutien de son dossier afin de justifier de son insertion au sein de la société française. L'apport de témoignages de cette insertion par des ressortissants français (la copie de leur cni est à fournir) est apprécié très favorablement par les agents de la préfecture.rnrnL'acceptation ou le refus de naturalisation n'a point d'effet sur la demande de renouvellement d'un titre de séjour. Cette dernière dépend des respects des conditions de délivrance.rnrnRestant à votre disposition.

Par **fadka**, le **28/01/2013** à **14:10**

Bonjour,rrnrnMerci pour cet avis.rnrnPuis-je avoir davantage de précisions sur le type de pièces que l'on peut apporter en soutien au dossier car il n'en ait pas fait mention dans la liste des pièces demandées ? rnPar ailleurs, qu'entend-on exactement par "bonne connaissance des droits et devoirs du citoyen français" et comment ce critère est évalué ? rnrnMerci.

Par **citoyenalpha**, le **28/01/2013 à 18:22**

Bonjourrrnrcopie diplômes obtenus, copie contrat de travail, copie impôts (taxe habitation, revenu ...), copie bail, témoignages de ressortissant français...rnrnLa bonne connaissance des droits et devoirs du citoyen français est établie lors de l'entretien.rnrn Vous trouverez ci-dessous un lien vers la charte qui contient les éléments essentiels (mais non exhaustif) des droits et devoirs du citoyen :rnrn

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025241393>rnrnvos connaissances seront testées par des questions. Elles sont différentes en fonction des préfectures et des agents. Mais rien de très compliqué.rnrnEx :rnrn- Sous quelle république sommes-nous?rn- Quelles sont les 3 valeurs de la république?rn- Pourrait-on rajouter une 4e valeur, si oui laquelle, pouvez-vous définir? rn- Citez des écrivains françaisrn- Combien y-a-t il de pays dans l'Union Européenne?rn- Date de la révolution françaisern- Citez des plats typiques français.rn- Combien de fois par an retournez-vous dans votre pays?rn- Qu'avez-vous en plus en France que vous n'avez pas dans votre pays? rn- Quel est l'âge où l'école est obligatoire en France?rn- Qui est jean moulin?rn- Citez 3 fleuves françaisrn-Êtes-vous d accord avec la démocratie? rn- Quelle institution vote les lois en France?rn- A-t-on le droit de porter des signes religieux à l'école? rn- Qui est l'actuel président?rn- Qu'est ce qu'on fête le 14 Juillet?rn- Qu'est ce qu'on fête le 11 novembre?rn- Identifier la statue de la femme (Marianne) et qu'est ce qu'elle incarne?rn- Citez des écrivains français rnrnRestant à votre disposition